



Extrait du site Terre-en-vue

<https://www.terre-en-vue.be/presentation/la-fondation/article/la-fondation>

La Fondation

- Terre-en-vue - La Fondation -

Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2013

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

La fondation Terre-en-vue a été constituée le 26 octobre 2015.



Statuts de la Fondation Terre-en-vue

Comme la coopérative Terre-en-vue, elle vous permet d'utiliser votre argent, votre réseau et vos terres pour soutenir la création et le maintien de fermes agroécologiques.

Les terres agricoles données et léguées seront gérées en "biens communs" et seront confiées à des agriculteurs qui s'engageront à y développer des projets agroécologiques.

Les dons et legs en argent seront principalement affectés à l'acquisition de parts de la coopérative Terre-en-vue et au soutien des activités de l'asbl Terre-en-vue.

Ces dons et legs permettront d'accroître la stabilité et la résilience financières du mouvement.

Pour faire un don ou établir un ordre permanent

Compte bancaire de la fondation Terre-en-vue : **BE79 5230 4648 7933** (BIC : TRIOBEBB).

Communication souhaitée : "don à la fondation Terre-en-vue".

Si vous souhaitez recevoir une **attestation fiscale** et bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% du montant de votre don (minimum 40Euros/an et maximum 10% de vos revenus annuels), vous pouvez le verser sur le compte de la Fondation Roi Baudouin : **BE10 0000 0000 0404**, en indiquant **obligatoirement la communication structurée +++015/1570/00031+++** afin que le don revienne à Terre-en-vue.

Conditions :

- ▶ Le montant doit s'élever à minimum 40Euros par année fiscale (du 1er janvier au 31 décembre).
- ▶ Le montant total de l'ensemble de vos dons pour lesquels la réduction d'impôt est accordée ne peut pas s'élever à plus de 10 % de l'ensemble de vos revenus nets.

Si vous faites un don, merci de **nous envoyer un mail** sur fondation@terre-en-vue.be pour que nous puissions garder le contact.

Et surtout, quelque soit l'occasion (**mariage, naissance, anniversaire...**), n'hésitez pas pensez à Terre-en-vue pour inviter votre entourage à soutenir nos actions ! Nous pourrions vous transmettre la liste des donateurs pour les remerciements.

Si vous souhaitez effectuer un don en nature ou un legs par testament, veuillez nous contacter : fondation@terre-en-vue.be.

[Zoé Gallez](#) 0496 68 28 62 ; [Maarten Roels](#) 0496 68 28 78.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la fondation est actuellement composé de 4 membres, tous présents à titre

personnel, bien que travaillant dans des organisations partenaires de Terre-en-vue :

- ▶ [Olivier Servais](#), membre de l'asbl [Le Début des Haricots](#) à Bruxelles
- ▶ [Thomas Vecruyse](#), agronome, coordinateur financier d'[Entraide et Fraternité asbl](#) et ancien administrateur de l'asbl [Le Début des Haricots](#) à Bruxelles
- ▶ [Sylvain Launoy](#), conseiller à [Crédal entreprendre](#) et agriculteur
- ▶ [Jérôme Rassart](#), agronome, conseiller à l'[agence-conseil de Crédal](#), ancien formateur au [Crabe](#) et administrateur de nombreuses initiatives agricoles telles que [Agricovert](#)